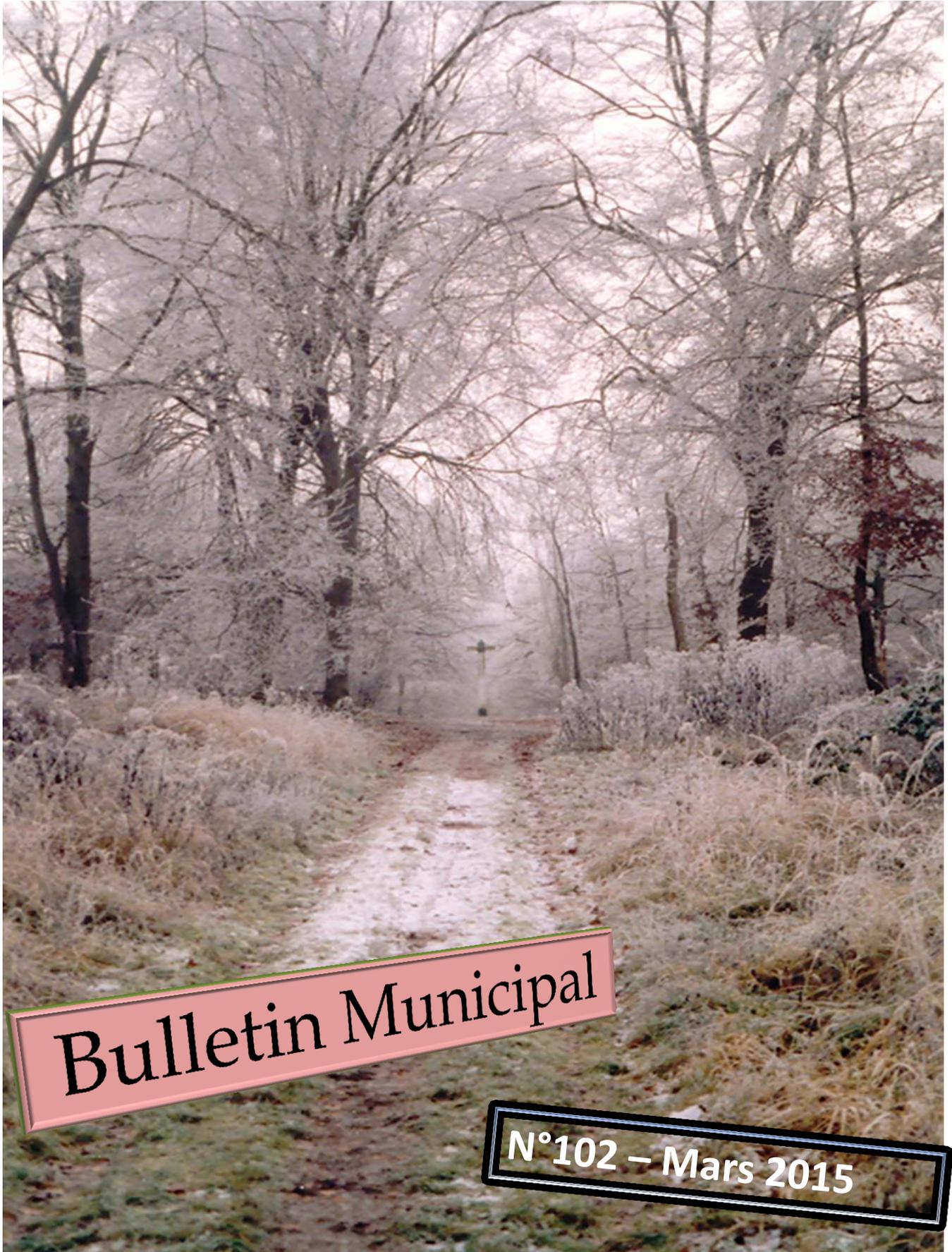




La Neuville en Hez

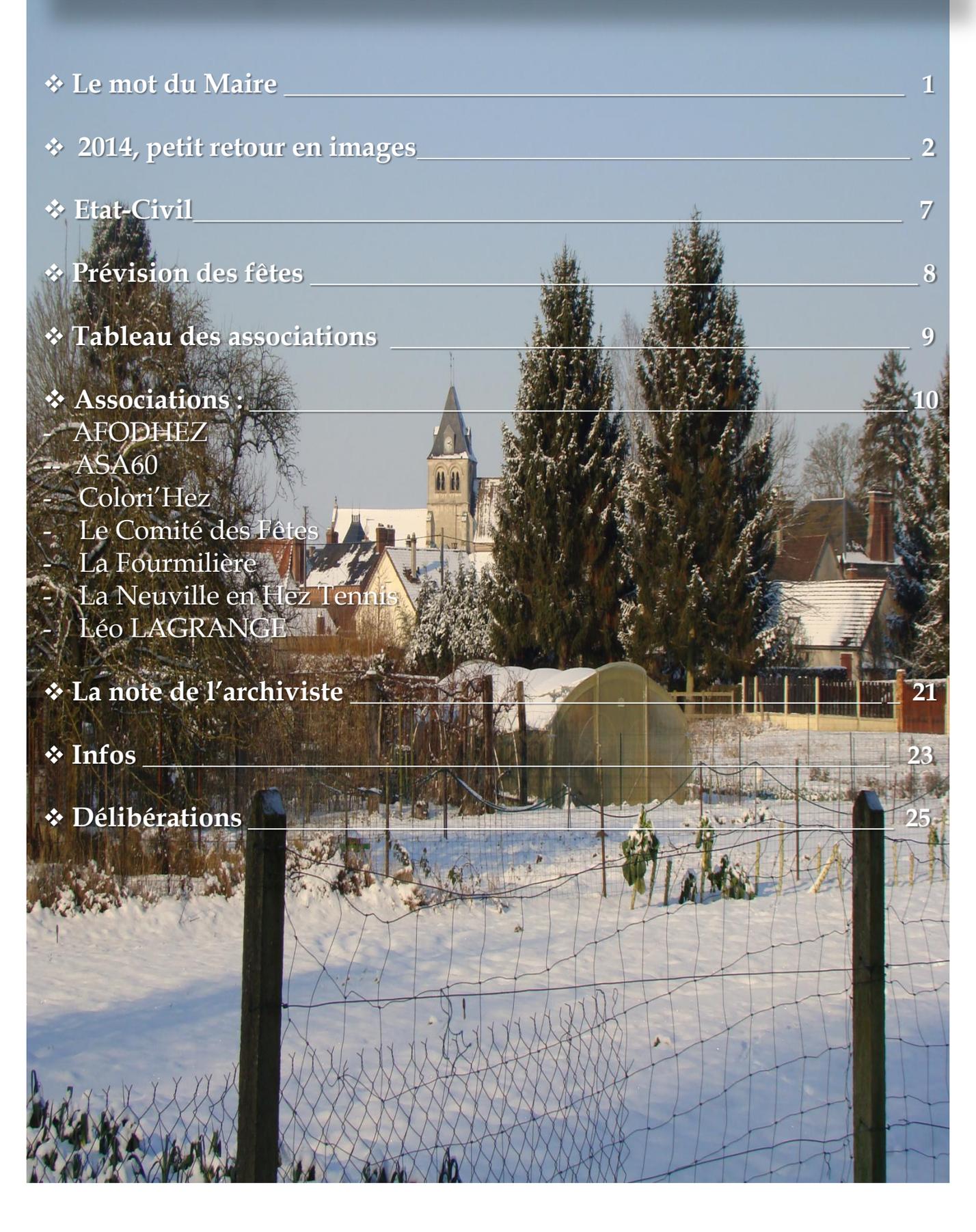


Bulletin Municipal

N°102 – Mars 2015



Sommaire ...



❖ Le mot du Maire _____	1
❖ 2014, petit retour en images _____	2
❖ Etat-Civil _____	7
❖ Prévision des fêtes _____	8
❖ Tableau des associations _____	9
❖ Associations : _____	10
- AFODHEZ	
- ASA60	
- Colori'Hez	
- Le Comité des Fêtes	
- La Fourmilière	
- La Neuville en Hez Tennis	
- Léo LAGRANGE	
❖ La note de l'archiviste _____	21
❖ Infos _____	23
❖ Délibérations _____	25

Le mot du Maire



Le Maire,

Jean-François DUFOUR



M'adresser à vous est toujours pour moi un plaisir. Suite à quelques problèmes de gestion administrative, ce bulletin vous parvient avec un léger retard de diffusion.

Vous prendrez, je l'espère, le plaisir de le parcourir et le « petit retour en images » vous permettra de revivre les moments importants de la vie de notre village en 2014.

Cette année 2015 verra se concrétiser plusieurs projets municipaux, importants pour La Neuville en Hez :

- La construction de la cantine scolaire, qui sera livrée pour fin Mai début Juin et opérationnelle dès la rentrée de septembre, sans oublier le réaménagement de l'actuelle salle dédiée au périscolaire.
- Notre nouvelle bibliothèque, ainsi que la nouvelle salle des associations seront également terminées dans les mêmes délais.

C'est une richesse pour notre village de posséder ces « outils » d'accueil et de communication. et d'échanges.

Nous profiterons de l'arrivée du Très Haut Débit dans notre village, dont vous pourrez avoir accès à titre personnel fin Avril début Mai, pour aménager la salle périscolaire, la bibliothèque et la salle des associations de moyens informatiques de dernière génération, afin que nos jeunes Neuvilleois puissent optimiser leur développement personnel.

Nous poursuivons également les travaux d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). C'est un long processus de réunions mensuelles, où l'équipe municipale s'investit avec vigueur.

Courant mars, le vétuste chauffage au gaz de l'église sera remplacé par un système moderne électrique. Cette installation d'un coût de près de 10000€ sera pris en charge à hauteur de 50% par la commune, les autres 50% seront financés par une subvention du Conseil Général de l'Oise qu'il est utile de remercier.

Je vous invite à parcourir le nouveau site internet de notre commune (www.laneuvilleenhez.com) mis à jour régulièrement, devenant ainsi le lien permanent d'informations avec vous.

Je demeure, avec mes adjoints, à votre écoute.

Cordialement à vous tous.

Jean-François DUFOUR,
Maire.

Petit retour en images ...

2014



Le 16 Février : la balade



Le 19 Février : la soirée Neuvilleoise



Le 1^{er} et 2 Juin : 10^{ème} édition de l'Oise Verte et Bleue



Le 20 Juin : Kermesse des écoles



Petit retour en images ...



Les 23, 24 et 25 Août :
La Fête communale



Le 15 Octobre : Repas CCAS



Petit retour en images ...



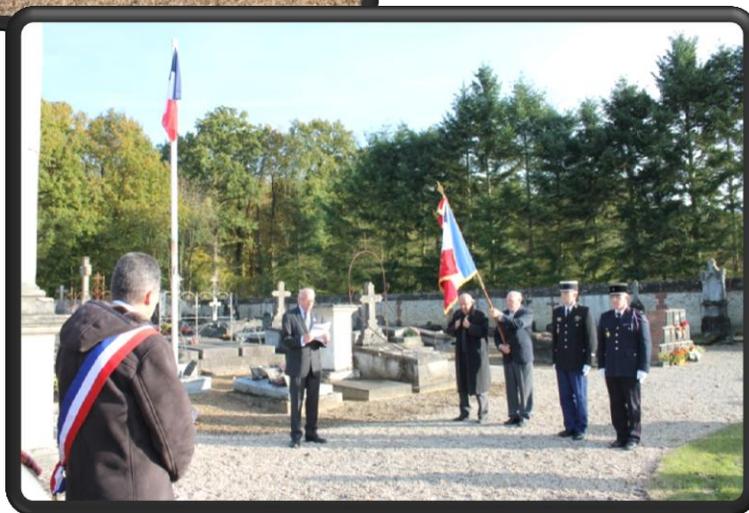
Le 17 décembre : Distribution des colis de Noël par le CCAS



Petit retour en images ...



Le 11 Novembre : Commémoration



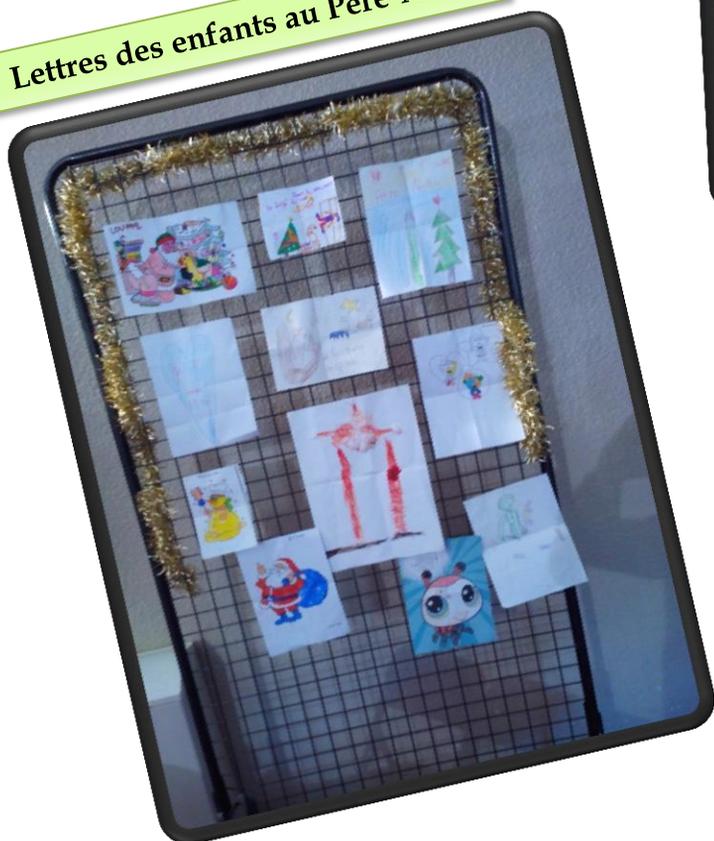
Petit retour en images ...



Le 20 décembre : Noël des enfants, rencontre avec le Père Noël



Lettres des enfants au Père-Noël





Etat-Civil

Naissances

- Bienvenue aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents. Que la vie les comble de joie et de bonheur.

Elsa CAROUX	- Née le 04 septembre 2014
Mathilde SERRÉ	- Née le 26 novembre 2014
Anaïs RAMOS DIOGO	- Née le 03 décembre 2014
Maely CASANOVA	- Née le 08 décembre 2014



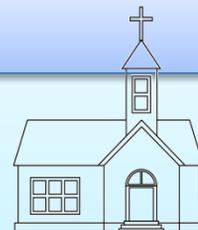
Mariages

- Sincères félicitations à nos mariés. Tous nos vœux de bonheur.

Cyrille FISCHER et Jessica GAILLET	- Mariés le 2 Août 2014
Rémi BONFILS et Sophie POPULAIRE	- Mariés le 30 Août 2014

Décès

- Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.



Michel RESSAIRE	- Décédé le 22 Septembre 2014
Pierre MAGNIER	- Décédé le 12 Octobre 2014

ETAT CIVIL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014.

Agenda des fêtes et manifestations 2015

- **MARS**

18 - Municipalité : Soirée Neuilloise

22 - Comité des fêtes : Loto

29 - APELNH : Loto

- **AVRIL**

5 - Comité des fêtes : Brocante

- **MAI**

8 - Municipalité : Commémoration

10 - Colori'Hez : Expositions de peintures

14 - Comité des fêtes : Loto

31 - La Neuville en Famille : Loto

- **JUIN**

6/7 - Oise Verte et Bleue

14 - Passage de la fête de la moto

- **JUILLET**

5 - La Neuville en Famille : Loto

14 - Fête nationale

- **AOUT**

15 - Comité des fêtes : Loto

22/23/24 - Fête communale



- **SEPTEMBRE**

13 - Comité des Fêtes : Loto

27 - La Neuville en Famille : Loto

- **OCTOBRE**

4 - Expo 14/18

11 - La Neuville en Famille : Marché artisanal

17/18 - AFODHEZ : Exposition de champignons

25 - Comité des Fêtes : Soirée

- **NOVEMBRE**

1 - Comité des Fêtes : Loto

11 - Municipalité : Commémoration

21/22 - Comité des Fêtes : Marché de Noël

28/29 - ASNH Football : Loto + bourse jouets

- **DECEMBRE**

6 - Ascalit : Concert de Noël

19 - Municipalité : Spectacle de Noël

20 - Comité des Fêtes : Loto

31 - Comité des Fêtes : Réveillon



Tableau des Associations

ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	CONTACT	ADRESSE	ACTIVITES
ACPG-CATM	M. Jacques LEFORT	03 44 19 03 16	2 Rue du Général de Gaulle 60510 La Neuville en Hez	Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
AFODHEZ	Monsieur Robert Tetard	03.44.07.91.98	16 rue René Cotty 60510 BRESLES	Œuvre à la sauvegarde de l'intégrité du massif forestier à Hez-Froidmont (excursions, colloques)
APELNH	Mme DELPIERRE Laurence	apelnh@gmail.com	1 Place du 8 Mai 1945 60510 La Neuville en Hez	Organisations lotos, restaurations, ventes...
ASA 60	M. Patrice WISNIEWSKI	03 64 19 65 83 03 44 78 97 55 alain.joly35@orange.fr	10 Rue de la Poste 60510 Haudivillers	Association sportive Automobile 60 Organiser et développer la pratique du sport automobile
ASCALIT	M. Gaston LECLERC	03 44 78 99 27	14 Rue Tantôt 60510 La Neuville en Hez	Association à but culturel par ses conférences, ses concerts et ses sorties découvertes
ASNH FOOT	M. Daniel BEGEY	03 44 07 83 95	15 Rue du Moulin à Vent 60510 Bresles	Football
CENTRE EQUESTRE DE LNH	Mme Muriel HENRY	07 70 90 26 12 ce.la.neuville@orange.fr	107 Rue du Général de Gaulle 60510 La Neuville en Hez	Equitation
COLORI'HEZ	Mme Martine AUVINET	03 44 78 99 43	15 rue du Général de Gaulle 60 510 La Neuville en Hez	Association de peintres amateurs
COMITE DES FETES	Mme Nathalie ROUX	06 71 86 26 40 nathroux60@orange.fr www.comitesdesfetes.laneuvilleenhez.fr	1 Rue du 8 Mai 1945 (Mairie) 60510 La Neuville en Hez	Animations diverses : fêtes, lotos, brocantes, soirées...
LA CARPE NEUVILLOISE	M. Jérôme GRINCOURT	06 74 81 96 61	Gendarmerie de Clermont Avenue Gambetta 60600 Clermont	Pêche
LA FOURMILIERE	M. Paul RONGERAS	03 44 51 69 79 06 88 26 55 07	3 Rue Saint Louis 60510 La Neuville en Hez	Permettre aux habitants de se rencontrer en échangeant des savoirs et des services gratuitement
LA NEUVILLE EN FAMILLE	Mme Sylvie LEROUX	03 44 78 97 77	31 Rue des Sorbiers 60510 La Neuville en Hez	Lotos, soirées chanteurs amateurs, marché artisanal...
LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS	Mme Aline JACQMART	06 09 68 57 91 sined.mart@wanadoo.fr	10 B Rue Baillet 60510 La Neuville en Hez	Tennis pour tous
SOCIETE DE CHASSE	M. Claude BOYART	03 44 51 66 17	25 Rue du Général De Gaulle 60510 La Neuville en Hez	Chasse
TEAM OISE ORGANISATION	M. Jean-François DUFOUR	03 44 51 65 93 06 50 71 56 90 http://www.teamoise.toile-libre.org team.oise.org@club-internet.fr	3 Chemin du Marais 60510 La Neuville en Hez	Compétitions et randonnées cyclistes et VTT

AFODHEZ



AFODHEZ, depuis 1976, l'Association des Amis de la Forêt de Hez-Froidmont.

Des rencontres amicales :

Pour partager de grands moments dans la nature.

Participer à des sorties culturelles.

S'associer à l'O.N.F. pour l'arrachage du cerisier tardif invasif, 2000 pieds arrachés en 2014.

Dans le programme du 1er semestre :

Partager nos connaissances avec les habitants de La Neuville en Hez, entrée gratuite de 10h à 12h.

Le matin de notre journée au chaud, du dimanche 1er février 2015, Salle des fêtes de La Neuville en Hez,

thème:

Les animaux de la forêt par la Maison de la chasse et de la nature d'Agnetz ou exposé sur les papillons par Bernard Joly,

Entrée gratuite de 10h à 12h.

Participation à l'Oise verte et bleue du 6 et 7 juin prochain.



Le Président,
Robert TETART



ASA 60

Association Sportive Automobile du 60.



Le 17 Mai 2014 : a organisé le parc de regroupement du rallye « les 6èmes Routes du Vexin Classic » comptant pour le championnat des rallyes des provinces françaises des véhicules historiques en régularité sportive.

Le 6 juillet : a présenté aux Neuvilleois sa :

2^{ème} exposition de la voiture de COMPETITION-PASSION-PRESTIGE

Exposition de véhicules de compétition, de véhicules historiques et de voitures de prestige ou GT. (100 voitures et 34 marques exposées)

Les 30 et 31 août : a organisé avec l'écurie du VALOIS la course de côte de PONDRON (60).

Les 27 et 28 septembre : JF LANGELEZ a participé à la finale de la Coupe de France de la Montagne.

Les 1, 2, 3, 4, et 5 octobre : lors de la manche française du championnat du monde des rallye (WRC).

Jeanne HENICHART et Alain JOLY ont officiés au Point STOP sur plusieurs spéciales en tant que chronométreurs.

Les 17 et 18 Octobre : A la finale de la coupe de France des rallyes à La Rochelle, 2 équipages de l'ASA60 étaient présents :

-Angélique LEROI et Patrice WISNIESKI ont abandonnés sur problème mécanique. Cyrille KERDRAON et Antoine COULOMBEL ont terminés 2^{ème} du groupe GT

En 2014, Mademoiselle Adeline SANGNIER, déjà 5 fois championne de France féminine de RALLYCROSS vient d'ajouter une 6^{ème} couronne à son palmarès.

Monsieur MONSELLATO pilote de l'ASA 60 et participant à la CLIO CUP sur circuits a créé une association pour handicapés et tous les ans emmène quelques 120 enfants du « Clos du nid » à MAGNY-COURS pour le voir courir. En 2015, il a d'autres projets concernant toujours les handicapés pour les faire assister à d'autres épreuves et pouvoir leur ouvrir les portes du sport automobile.

Nous aussi avons besoin de bénévoles qui peuvent accéder au SPORT AUTOMOBILE de différentes façons : chronométreurs, informaticiens, commissaires, etc....

Notre association délivre tous les papiers officiels de la FFSA pour participer à des épreuves sportives (licences, engagements, etc...)

Les membres de l'ASA 60 remercient la municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont aidé d'une façon ou d'une autre à leur exposition le 6 Juillet.

Ils vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour 2015 et souhaitent pouvoir vous accueillir sur d'autres manifestations.

Contact : Alain JOLY : 03.44.78.97.55 – alain.joly35@orange.fr

: 03.64.19.65.83 – a.leroy1@club-internet.fr





Les RENAULT

Juillet 6 2014

2^e EXPOSITION de la VOITURE de COMPETITION - PASSION - PRESTIGE
de 9h à 17h

Entrée Gratuite

LA NEUVILLE-EN-HEZ
1021 route BEAUVAS et CLEMONY

AVEC le Concours de Pilotes
Buvette - Restauration - Shows - Vidéos - Tombola
Sécurité Routière - Simulateur de Conduite
Exposition Photos et Miniatures

CA
BRIE PICARDIE
Assurance & Assistance

FFSA
RALLYE
Antenne Marche
MOTOS

QISE



FORMULE 3



Les PORSCHE

COLORI' HEZ

Association de Peintres amateurs de La Neuville en Hez Présidente: MIMI COLOR

Nous n'avons pas voulu commencer ce nouvel article du Bulletin municipal sans évoquer la disparition de notre amie Françoise Mullot. Avec Jacques Volondat, elle avait été, il y a maintenant seize ans, à l'origine de notre association dont elle avait assuré le secrétariat avec constance, efficacité et dévouement. Elle était à la fois sereine et enjouée, pleine de générosité, de douceur, d'écoute, pleine d'attentions pour tous, mais aussi pleine d'énergie et d'humour.

Grâce à elle, notre association a pu évoluer, s'adapter aux changements, se renouveler... Elle a su fédérer des volontés diverses, donner une unité à notre travail, insuffler aussi de l'énergie quand celle-ci faisait défaut ! Ses tableaux reflètent d'ailleurs sa personnalité : clairs et lumineux mais aussi profonds, pleins d'une grande sensibilité, toujours lisibles au travers d'une matière souvent puissante, toujours très féminins dans leur subtil mélange de force et de tendresse ; que ce soit dans ses coquelicots, dans ses bouquets champêtres, dans ses portraits rêveurs de fillettes, dans ses personnages de femmes chapeautées ou déshabillées, on voit toujours transparaître sa passion pour une humanité simple et profonde à la fois.

Tout cela, Françoise l'emporte avec elle, peut-être pour illuminer là où elle est partie... Elle nous laisse le souvenir d'une amie très chère, d'une amie au courage immense face à la maladie et à la souffrance, une amie que nous n'oublierons pas.



Bien sur, notre association poursuit sa route... Chaque jeudi, nous nous retrouvons dans la salle de la mairie où, avec plus ou moins de bonheur, nous tentons d'atteindre l'image idéale de ce que nous voulons représenter ; mais ce n'est pas facile, l'image résiste, la peinture, les pinceaux, les crayons, les gommes, tout cela se ligue contre nous, malheureux peintres, pour nous empêcher d'arriver là où nous voulons aller !

Alors chacun s'entraide : « tu devrais poser un glacis de là à là », « cette ligne est un peu brutale », tu pourrais estomper de cette façon », « il faudrait que tu améliores la lisibilité de ton dessin », et j'en passe...

Malgré tout, et peu à peu, les œuvres prennent corps : peut-être même viendrez vous évaluer notre travail lors de notre prochaine exposition ! Rien n'est encore fixé avec certitude, mais elle devrait se tenir en début mai 2015.

Nous évoluons aussi d'une façon plus formelle, en nous « auto-formant » autour des principes de la peinture, de la couleur, des mélanges, du dessin, de la perspective...en tentant de comprendre comment nous travaillons et comment nous pouvons progresser.



Et surtout, notre Association n'est pas fermée ! Si vous aussi, vous avez le souhait de dessiner, de partager, d'échanger autour de la peinture , nous serons très heureux de vous accueillir ! Chaque jeudi, à partir de 16h30, dans la salle de la mairie, venez avec vos crayons, vos gommes, vos aquarelles : mais surtout avec votre bonne humeur et, quel que soit votre talent, quel que soit votre âge, quelle que soit votre vision du monde, quel que soit votre goût, votre désir de vous exprimer par la peinture ou le dessin. N'hésitez pas, poussez la porte : c'est avec le plus grand plaisir que nous vous accueillerons !

De même, nous répondrons de grand cœur à votre demande si vous souhaitez nous confier la réalisation d'un projet, d'un portrait, d'un tableau, si vous désirez illustrer une histoire, si vous avez envie d'une image qui vous tient à cœur... D'après une photo, un simple dessin, ou une description, nous tenterons de réaliser votre vision !

Un petit mot de remerciement, enfin, pour la municipalité de La Neuville qui depuis tant d'année, nous aide et nous soutient. Merci à tous ceux, ouvriers municipaux, personnel de la mairie qui ont aidé à mettre en place, à transporter les grilles, à imprimer les catalogues...Merci aux conseillers et aux adjoints qui sont si souvent présents à nos manifestations... merci à Monsieur le Maire qui, en mettant à notre disposition locaux, éclairage et chauffage, nous permet de continuer à faire vivre l'association !

Pour nous contacter : Alain COUREL (0613432185)

La Neuville en Hez



20 années de comite en images

Joyeux



Merci à tous pour nos belles rencontres et tous les jolis moments

Rendez vous en 2015 pour de nouvelles surprises

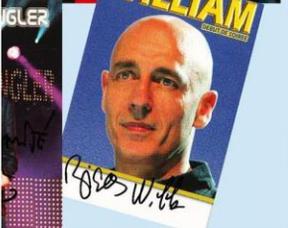
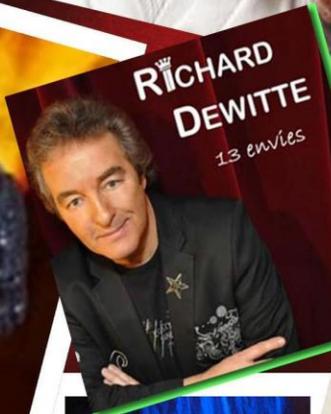
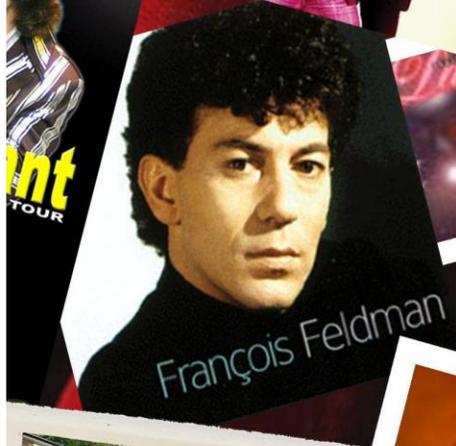
*Amicalement
Nathalie*

www.comitedesfetes-laneuvilleenhez.fr

anniversaire



COMEBACK 80
REVIVEZ LES TUBES DES ANNÉES 80 !





La Fourmilière

Petit rappel pour les nouveaux habitants :

- La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est l'**échange de savoirs et de services**, mais surtout, de **permettre aux gens du village de se rencontrer**.
- Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations.

Retrouvez nous aussi sur Internet asso.lafourmiliere.free.fr

Les services proposés par **La Fourmilière** sont les suivants :

- Conseil en restauration de meubles anciens
- Prêt de remorque
- Petit bricolage, petite manutention
- Travaux manuels divers, Couture
- Peinture d'objets, dessin, petite déco d'intérieur
- Petite mécanique, électroménager
- Conseil en électricité et photos
- Conseil en tricot et prêt d'aiguilles
- Cuisine, échange de recettes régionales et traditionnelles
- Courses diverses, ramassage de courrier
- Co-voiturage
- Sortie cinéma, spectacle...
- Balade en forêt
- Conseil en jardinage
- Arrosage de plantes, Echange de plantes, graines et boutures
- Garde d'enfants ponctuelle
- Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants)
- Prêt de jeux, de livres et de livres d'art
- Cuisson céramique
- Conseil et initiation aux techniques de la sculpture
- Lecture aux personnes, Apprentissage Word/Excel
- Conseil en informatique
- Ecriture/correction de courrier
- Traduction français/anglais, français/allemand
- Démarches auprès des administrations
- Apprentissage Photoshop, recherche de documents sur Internet

La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

- Congélateur
- Réfrigérateur
- Nettoyeur haute pression

- Un déboucheur de canalisation
- Aspirateur eau et gravas
- Barbecue 25/30 personnes
- Un échafaudage hauteur de travail 5 m
- 6 barnums (3,00 m X 6,00 m)
- Radiateurs électriques
- Aspirateur souffleur et broyeur de feuilles
- Un échafaudage hauteur de travail 2,50 m
- Un taille haie thermique
- Un débroussailleur thermique
- Lave linge

Projets 2015 :

Début juin : participation à l'Oise Verte et Bleue avec nos amis de Colori' Hez. Nous animerons un atelier de constructions de structures à partir d'objets recyclés ainsi qu'un atelier de fabrication de moulins à vent en papier. Nous recherchons donc des petits objets en plastique (stylos, petites fournitures de bureau, boîtes de fromage bois ou plastiques etc).

Commande de fioul :

Nous nous regroupons avec la commune de La Rue Saint Pierre et Litz pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants (plus nous serons nombreux plus le prix sera intéressant). Vous n'avez pas besoin d'être adhérent à la Fourmilière pour bénéficier de la commande groupée. Pour exemple, la dernière commande de 35 000 litres a permis de gagner 15 cts par litre. Soit 150 € pour 1000 litres.

Les personnes intéressées pour utiliser le système de commandes groupées peuvent se joindre à nous, que vous soyez adhérents ou non à la Fourmilière

Le principe est simple : vous remplissez le coupon qui vous est remis dans votre boîte à lettres et vous le déposez chez Mr Rongéras, 3 rue St Louis, La Neuville en Hez, qui prendra contact avec vous afin de finaliser la commande. Vous payez le jour de la livraison au chauffeur du camion. La Fourmilière ne reçoit aucun argent, elle ne fait que regrouper les commandes.

La navette : Après dix ans de bons services, la navette s'arrête. Madame et Monsieur Hélie ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée. Nous les remercions vivement pour avoir assuré ce service. Nous sommes à la recherche d'une solution pour réactiver ce service.

Cette année, nous avons été présenté la fourmilière à la Commune de Bailleuil sur Thérain et de La Rue Saint Pierre qui étaient intéressées par le principe de notre association. Ils veulent essayer de créer la même association que nous.

La Fourmilière

Téléphone : 06.88.26.55.07

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : asso.lafourmiliere.free.fr

Je remercie toutes les personnes qui participent à la vie de l'association et qui nous aident à organiser et proposer des manifestations gratuites et accessibles à tous.

Je souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Au nom de toute l'équipe, Je souhaite une bonne et heureuse année 2015.



**Paul Rongéras
Président de l'Association**



La Neuville en Hez Tennis



Depuis le mois d'octobre l'association de tennis propose des cours de zumba
(photos ci-dessous)

Le mardi soir à la salle des fêtes de 18h à 19h15, pour tous.

Guillaume professeur diplômé vous fait bouger sur des rythmes endiablés!

N'hésitez pas à nous rejoindre, l'inscription est de 75€.

Pour le tennis la cotisation annuelle reste inchangée = 30€/l'année

**JACQMART Aline (06.09.68.57.91)
Présidente**



LEO LAGRANGE

Habitant de La Neuville en Hez Bonjour,

Cette année encore, le périscolaire de la Neuville en Hez géré par l'association Léo Lagrange est au rendez-vous pour accueillir vos enfants, avec les horaires qui sont les suivants :

De 7h30 à 8h30

De 11h30 à 13h15

De 15h30 à 18h30

Effectivement dans ce cadre, nous avons développé pour les enfants scolarisés à l'école de La Neuville en Hez (primaires & maternelles) de 3 à 11 ans un programme d'animation appelé TAP (Temps d'Activités Périscolaire).

Mise en place cette année avec la nouvelle réforme scolaire.

Depuis le 3 septembre 2014 des activités manuelles, sportives et collectives sont mises en place ainsi que des promenades dans le village afin de sortir du cadre scolaire, et permettre aux enfants de se changer les idées.

L'équipe Léo Lagrange et L'équipe municipale se sont engagées à mettre à disposition des intervenants extérieurs (sportifs & culturels) pour le plaisir des enfants.

Si vous même pratiquez une activité, et voulez la faire partager bénévolement, donner une heure de votre temps les enfants et l'équipe se feront un plaisir de vous accueillir.

(Informations au périscolaire et/ou mairie)

Nous équipe Léo Lagrange, nous accueillons vos enfants afin de leur apporter de la détente, de l'amusement, de la découverte et de l'apprentissage tout en les encadrant bien évidemment.

Pour vos enfants nous nous engageons à les guider et les divertir avec des ateliers créatifs.

Nous apportons comme chaque année toute notre motivation et volonté pour eux comme pour vous.

Nous vous informons également comme vous avez du le constater qu'une cantine pour vos enfants est en construction et ouvrira ses portes pour la rentrée prochaine !

Vos enfants peuvent être inscrits à tout moment de l'année scolaire.

Voici les coordonnées 06 45 30 38 22.

A bientôt.

L'Equipe d'animation Léo Lagrange

Delphine LOISEL – Directrice et Isabelle Tourte – Animatrice



La note de l'archiviste

Je n'irai pas par quatre chemins : je suis un partisan de la naissance de Saint Louis à La Neuville en Hez. Point de chauvinisme, ni de radicalisation dans mes propos. C'est une position née de nombreuses lectures, qu'elles soient pour ou contre, de livres récents ou anciens, de l'écoute, depuis trente années que j'habite le village, de ce que peuvent dire nos anciens à ce sujet.

Evidemment, rien n'est à retirer de ce que Saint-Louis a fait, a dit de Poissy. Le baptême, son enfance, sa vie de roi, la ville de Poissy peut être fière de ce saint roi. Néanmoins, comme l'a dit **l'abbé Bouffet** :

" Tout homme a trois naissances :

- la naissance physique ou naturelle*
- la naissance spirituelle ou baptême*
- la naissance pour l'immortalité appelée par tous les liturgistes le DIES NATALIS, le passage de ce monde à la vie de l'immortalité.*

Or, pour Saint-Louis, la naissance naturelle a eu lieu à La Neuville en Hez, la naissance spirituelle à Poissy et la naissance pour l'immortalité à Tunis."



Cette statue de Saint-Louis a été érigée, en 1879, par le Duc d'Aumale en mémoire de son ancêtre né à La Neuville en Hez le 25 avril 1215.

Se serait-il trompé, lui qui a écrit, parmi toutes ses oeuvres, *"L'histoire des Princes de Condé"* ou encore *"Histoire et politique de la famille d'Orléans"*.

Comme me l'a rappelé Françoise Vianefe, habitante de La Neuville en Hez, Isabelle, Comtesse de Paris évoque l'évènement à la page 104 de son livre *"Blanche de Castille, mon aïlleule"*:

"Le 25 avril 1214 (?), Blanche est alors à Poissy, près de Paris, dans un de ces couvents dont elle affectionne le calme et la sérénité. En ce jour de la Saint-Marc, de nombreuses processions ont lieu dans la région Ile de France, où l'on porte des croix noires, en souvenir de la peste qui eut lieu sous le pape Grégoire le Grand au VIème siècle; on implore également la bénédiction de Dieu sur les récoltes de l'été : ce sont les rogations.

Les cloches retentissent de toute part et Blanche, plutôt que de demander qu'on fasse cesser leur sonnerie, se fait transporter à quelques lieues de là, à La neuville en Hez, dans une ferme appartenant à l'abbaye (?). C'est dire que l'accouchement a lieu dans des conditions assez spartiates. Dès le lendemain, l'enfant est baptisé à l'abbatiale de Poissy, et confié à une nourrice, Marie la picarde....."

Que de détails !! Comment mettre en doutes les propos de la Comtesse de Paris ? Des propos transmis de génération en génération de princes et de rois, les Condé, les d'Orléans ?

Les deux chartes royales de Louis XI (1468 et 1475) , la charte royale de Henri IV (1601), la donation du terrain où se trouvait le château de la Neuville en Hez et la statue de Saint Louis érigée sur le dit terrain par le Duc d'Aumale, Isabelle Comtesse de Paris et d'autres encore, ne peuvent que conforter ma position.

Cependant, si l'Histoire était une science exacte que serait-elle sans ces mystères, ces interrogations, ces hypothèses ? Serions-nous là à disserter sur un fait acquis par les historiens mais discuté par d'autres et non pas des moindres ?

Fort de ce principe, je suis allé voir l'exposition à la Conciergerie de Paris sur le 800ème anniversaire de la naissance de Saint Louis. Remarquable !! Sur le livre d'or mis à la disposition des visiteurs, j'ai souligné que:

"Saint-Louis était né à La Neuville en Hez,
baptisé à Poissy
et mort à Tunis".

Si tout était invention, l'héritage oral de 800 années n'aurait pas survécu
à l'érosion des temps.

Angelo Venturini

Pour information...



Nouveaux horaires d'ouverture du Centre des Finances Publiques de Clermont :

8h45 - 12h15
13h30 - 16h00



Quel que soit votre lieu de résidence dans l'Oise, tous vos courriers (feuille de soins, arrêt de travail, renseignements...) destinés à la CPAM de l'Oise sont à envoyer à l'adresse postale unique :

CPAM de l'Oise
1 Rue de Savoie
BP 30326
60013 Beauvais Cedex

« **Bien adressés, les courriers sont ainsi plus rapidement traités !** »

Un seul numéro de téléphone : 3646 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).



Horaires d'ouverture de La Poste de La Neuville en Hez :

Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi : 10h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi : 9h00 - 12h00



Créneaux d'ouverture de la Plate-forme des déchets verts de La Neuville en Hez

De début mars à fin octobre.

► Lundi : 17h30/19h
► Mercredi : 18h/19h
► Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Accès gratuit pour les habitants de la CCRB



Ordures ménagères

Le ramassage d'ordures ménagères s'effectue le **mardi matin**, n'oubliez pas de **sortir vos poubelles le lundi soir**.



Tri sélectif

Le ramassage de tri sélectif s'effectue le **vendredi matin**, n'oubliez pas de **sortir vos poubelles le jeudi soir**.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

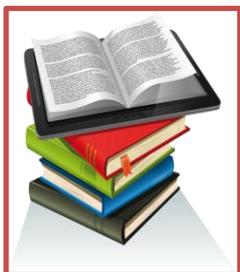
Lundi au Vendredi :

8h00 à 12h00 – 13h30 à 19h30

Samedi :

9h00 à 12h00 – 15h00 à 19h00

Il est interdit de les utiliser les dimanches et jours fériés.



➤ La bibliothèque municipale

Les horaires d'ouverture :

La Bibliothèque est ouverte le Mardi soir de 17h30 à 18h30, et le samedi de 11h00 à 12h00.



A L'ATTENTION DES DEMANDEURS DE CARTES D'IDENTITÉ

Si vous venez d'obtenir une nouvelle carte d'identité :

Les titres qui vous sont délivrés restent la propriété de l'Etat et il vous appartient d'apporter le plus grand soin à la conservation de ce document.

Si vous avez perdu votre carte d'identité :

Après **trois pertes** successives de votre carte d'identité, conformément à la réglementation, la délivrance d'un nouveau titre est soumise à une enquête par les services de police ou de gendarmerie et fait l'objet d'une information auprès du procureur de la République territorialement compétent.

Conformément à l'article 441-6 et 441-7 du Code Pénal, en cas de fraude avérée, toutes les poursuites judiciaires exigées par les circonstances sont engagées à l'encontre des mis en cause.



Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2014

Le 1er juillet 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Présents au début de la séance : Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard et MANSARD Odile.

Absents ayant donné procuration : Madame MERMA Colette, a donné pouvoir à Monsieur DEVISSCHER Arnaud, Monsieur VASSEUR Frédéric, a donné pouvoir à Monsieur Patrick BAUSSART, Monsieur DARBAS Fabien, a donné pouvoir à Monsieur Jean-François DUFOUR, Madame HELIE Nadine, a donné pouvoir à Monsieur Jacques LEFORT.

Absente excusée : Madame DUBOURG-MATHIEU Catherine était absente excusée.

Arrivée en cours de séance : Monsieur Arnaud DEVISSCHER, lors de la délibération concernant la motion de soutien à l'AMF.

Monsieur LARDY Gérard a été élu secrétaire de séance.

ACHAT DE LIVRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter 50 livres intitulés « La Neuville En Hez (Oise) » à Monsieur DESBOUIS Charles. (10 € pièce soit pour un total de 500 € TTC)

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

PROCEDURE ADAPTEE POUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION ET DE RESEAUX DE TRANSFERT

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation d'études relatives à la construction de la station d'épuration et de réseaux de transfert ont fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport d'analyses par l'Assistant conseil,

Monsieur le Maire propose de passer un marché avec :

- PICOT – MERLINI pour la réalisation de levés topographique pour un montant de 2 480,00 € HT ;
- FONDASOL pour la réalisation de l'étude de sol pour un montant de 8 406 € HT ;
- DEGOUY pour la réalisation du Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour un montant de 8600€ HT ;
- DIMEXPERT pour la coordination SPS pour un montant de 14 910 € HT ;
- BUREAU VERITAS pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 5 850 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend note du montant des offres :
- PICOT –MERLINI pour un montant de 2 480,00 € HT ;
- FONDASOL pour un montant de 8 406 € HT ;
- DEGOUY pour un montant de 8 600 € HT ;
- DIMEXPERT pour un montant de 14 910 € HT ;
- BUREAU VERITAS pour un montant de 5 850 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer les marchés et l'ensemble des documents afférents à ces études, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ETUDES COMPLEMENTAIRES POUR L'ASSAINISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation d'études complémentaires pour l'assainissement s'avèrent nécessaires et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces études d'un montant de 21.231 € H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en la réalisation d'études de sol, d'un levé topographique, du Dossier au Titre de la Loi sur l'Eau, de la Coordination SPS et du Contrôle Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux présenté tel que défini ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Oise ;
- s'engage à réaliser les travaux sous charte qualité pour l'Assainissement ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ACHAT DE CHAIRES PLIANTES AUPRES DE L'ASSOCIATION « LA SCINTILLANTE »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter 175 chaises à 5 € l'unité pour un total de 875 € TTC à l'association La Scintillante située à Bresles (60510).

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire présente, ci-dessous, une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) la motion a été adoptée par 11 voix pour et 1 contre.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, - soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LA NEUVILLE EN HEZ (60510) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de LA NEUVILLE EN HEZ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LA NEUVILLE EN HEZ soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2014 suivante :

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
Dépense 022 : Dépenses imprévues en Fonctionnement	200.00 €	
TOTAL Dépense 022 : Dépenses imprévues Fonct	200.00 €	
Dépense 678 : Autres charges exceptionnelles		200.00 €
TOTAL Dépense 67 : Charges exceptionnelles		200.00 €

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITES DE LA FETE COMMUNALE 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1 100 € (Mille cents euros) au profit du Comité des Fêtes de La Neuville En Hez, somme qui sera consacrée à l'organisation des festivités de la fête communale 2014.

Messieurs LARDY Gérard et LEFORT Jacques membres du bureau du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2014

Le 4 septembre 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 août 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Présents au début de la séance : Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, MANSARD Odile, et MERMA Colette.

Absents ayant donné procuration : Monsieur LARDY Gérard a donné procuration à Monsieur DUCOLLET Gérard.

Monsieur DEVISSCHER Arnaud a donné procuration à Monsieur VENTURINI Angelo.

Absents : Madame MATHIEU DUBOURG Catherine.

Monsieur Patrick BAUSSART a été élu(e) secrétaire de séance.

De ce fait, le SMOTHD souhaite faire construire sur l'emprise foncière de la commune, Rue du Général de Gaulle, sur la parcelle OA-0879, 1 armoire technique SRO (Sous Répartiteur Optique).

Ceci exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire a signé la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un SRO (Sous répartiteur optique).

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

CONVENTION AVEC L'EPFLO OPAC DE L'OISE : PROGRAMME LOGEMENTS RUES DU GENERAL DE GAULLE ET DE LA GARE

La Municipalité de La Neuville en Hez souhaite diversifier l'offre de logements locatifs et a dans cet objectif identifié la parcelle cadastrée section B n°535, sise Rue du Général de Gaulle / Rue de la Gare et d'une contenance de 6 523 m² comme une opportunité foncière. Souhaitant organiser l'urbanisation progressive de son territoire, cette emprise étant classée en zone UE du POS, il est opportun que la commune sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise en vue de l'acquérir. Selon, les premières études de capacité réalisées par l'OPH OPAC de l'Oise, un programme de 13 logements en béguinage et 14 en collectif, tous locatifs financés PLUS PLAI pourrait être développé. Répondant au souhait de la commune, une aire d'attente de camping-cars pourra également y être aménagée. C'est pourquoi, il convient : -De solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de la maîtrise foncière, acquisition et portage, de la parcelle cadastrée section B n°535, sise Rue du Général de Gaulle / Rue de la Gare et d'une contenance de 6 523 m², et ce dans la limite de l'évaluation de France Domaine, assortie d'une marge de négociation de 10% pour faciliter les accords amiables. - D'approuver les modalités d'intervention et de portage pour une durée de 5 ans, étant précisé, d'une part qu'il pourra évoluer vers un portage long assorti d'un bail emphytéotique, au profit de l'OPH OPAC de l'Oise, sur toute ou partie de l'emprise foncière destinée au programme de logements locatifs dans la mesure où ils sont financés à 70% en PLUS PLAI 2Et d'autre part, l'emprise destinée à l'aire d'attente de camping-cars sera rétrocédée à la Commune dès qu'elle sera en mesure de donner un engagement opérationnel à cet aménagement.

INSTALLATION DU TRES HAUT DEBIT

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : Le syndicat mixte a pour objet, dans le cadre de l'aménagement et du développement économique du territoire, d'exercer en lieu et place de ses membres, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien.

Il est notamment en charge de mettre en oeuvre le programme Oise très haut débit visant à déployer en dix ans un réseau très haut débit de technologie FTTH sur 641 communes de l'Oise. Ce réseau, entièrement nouveau, repose sur un ensemble d'ouvrages de communications électroniques permettant d'assurer la couverture intégrale en très haut débit de ces 641 communes.

Ainsi, un certain nombre de point de mutualisation ou SRO (Sous Répartiteur Optique) doivent être implantés sur le territoire départemental afin de gérer un ensemble de plaques géographiques homogènes de logements, plaques le plus souvent composées de plusieurs communes.

La première année de déploiement du programme Oise très haut débit prévoit donc l'implantation de 41 SRO, dont 1 seront établi sur la commune de LA NEUVILLE EN HEZ.

- D'approuver le programme de logements présenter par l'OPH OPAC de l'Oise pour 13 logements en béguinage et 14 en collectif, tous locatifs financés PLUS PLAI ☐ D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer avec l'EPFLO la convention de portage pour cette opération.

Il est proposé d'adopter la délibération suivante :
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales VU, le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants 221-1, L 221-2, L300-1, L.213.3 VU, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

VU, les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise

VU, le Règlement Intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise Commune de La Neuville en Hez – Intervention EPFLO & Programme OPAC de l'Oise Page 2/6
CONSIDERANT, la volonté de la commune de La Neuville en Hez de maîtriser l'urbanisation de son territoire et de diversifier l'offre de logements,
CONSIDERANT qu'il est opportun de solliciter l'intervention et le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise pour la maîtrise de la parcelle cadastrée section B n°535, sise Rue du Général de Gaulle / Rue de la Gare et d'une contenance de 6 523 m2 classée en zone UE du POS
CONSIDERANT que la Communauté de Communes rurales du Beauvaisis est membre de l'EPFLO permettant ainsi à la Commune de bénéficier de son intervention Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- De solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de la maîtrise foncière, acquisition et portage, de la parcelle cadastrée section B n°535, sise Rue du Général de Gaulle / Rue de la Gare et d'une contenance de 6 523 m2, et ce dans la limite de l'évaluation de France Domaine, assortie d'une marge de négociation de 10% pour faciliter les accords amiables.
- D'approuver les modalités d'intervention et de portage pour une durée de 5 ans, étant précisé, d'une part qu'il pourra évoluer vers un portage long assorti d'un bail emphytéotique, au profit de l'OPH OPAC de l'Oise, sur toute ou partie de l'emprise foncière destinée au programme de logements locatifs dans la mesure où ils sont financés à 70% en PLUS PLAI Et d'autre part, l'emprise destinée à l'aire d'attente de camping-cars sera rétrocédée à la Commune dès qu'elle sera en mesure de donner un engagement opérationnel à cet aménagement.

- D'approuver le programme de logements présenter par l'OPH OPAC de l'Oise pour 13 logements en béguinage et 14 en collectif, tous locatifs financés PLUS PLAI
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec l'EPFLO la convention de portage pour cette opération et tous documents nécessaires à sa mise en oeuvre .

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 2ème CLASSE ET
SUPPRESSION SIMULTANEE D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à 28 h hebdomadaire (temps non complet) à compter du 1er octobre 2014 et de supprimer simultanément le poste d'adjoint administratif 1ère classe suite à une mutation.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR LE
BUDGET COMMUNAL 2014**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°2/2014 suivante :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
Dépense 022 : Dépenses imprévues en Fonctionnement	-108.00 €	
TOTAL Dépense 022 : Dépenses imprévues Fonct	-108.00 €	
Dépense 7391178 : Autres rest dégrèvr cont directe		+108.00 €
TOTAL Dépense 014 : Atténuations de produits		+108.00 €

**CHANGEMENT DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE DE L'ATSEM
PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A
COMPTER DU
1ER SEPTEMBRE 2014**

Suite à la modification des rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe de 30h30 à 31h50 à compter du 1er septembre 2014.

De plus l'agent effectue son service uniquement pendant les périodes scolaires, son temps d'emploi est donc annualisé pour lui permettre d'être rémunéré 12 mois sur 12, ce qui correspond à un temps non complet.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**CHANGEMENT DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE DE L'ATSEM PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE A COMPTER DU
1ER SEPTEMBRE 2014**

Suite à la modification des rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'atsem 1ère classe à 31h50 hebdomadaire à compter du 1er septembre 2014 et de supprimer simultanément le poste d'atsem 1ère classe de 28h hebdomadaire. De plus l'agent effectue son service uniquement pendant les périodes scolaires, son temps d'emploi est donc annualisé pour lui permettre d'être rémunéré 12 mois sur 12, ce qui correspond à un temps d'emploi non complet.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**MOTION DE SOUTIEN AU COUPLE
DEPARTEMENT-COMMUNES DANS LE
PROJET DE REFORME TERRITORIALE**

Considérant les projets de réforme territoriale en cours, qui pourraient avoir comme conséquences :

- une remise en cause des capacités d'agir des départements pour le développement équilibré de leur territoire, notamment avec la suppression annoncée de la clause générale de compétences,

- un risque à terme d'évaporation des communes, diluées dans une intercommunalité élargie,

Considérant le rôle déterminant joué par l'institution départementale, depuis plus de 200 ans, dans l'organisation de la France moderne, et le partenariat indéfectible construit autour du couple département communes, socle sur lequel s'est bâtie notre République,

Considérant les bénéfices incontestables de l'œuvre de décentralisation, qui a su libérer les énergies locales, pour l'édification d'un service public de proximité,

Considérant que la France, pays de la diversité, tire sa force de l'alchimie entre un fait urbain affirmé et une ruralité vivante, animée par le travail d'élus locaux qui sont une chance et non une charge pour la démocratie,

Considérant l'action décisive déployée par le Conseil général de l'Oise depuis plus de dix ans pour accompagner l'échelon communal à travers une aide financière conséquente aux projets communaux et la création de toute une série d'outils innovants facilitant l'exercice du mandat des élus municipaux – comme l'ADTO, la SAO, l'EPFLO, la CAPOISE, le SMOTHD,

Le conseil municipal de la commune de LA NEUVILLE EN HEZ, réunie en séance publique le 4 septembre 2014,

- **réaffirme son soutien plein et entier au couple Département/Communes qui a su prouver l'efficacité de son action conjointe pour nos territoires**, et qu'il soit ainsi donné un nouveau souffle à ce partenariat,
- **demande la préservation de la clause générale de compétence** pour l'ensemble des échelons territoriaux et qu'il soit ainsi laissé à l'intelligence des territoires le soin de s'organiser librement tel que le prévoit la Constitution.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2014

Le 25 novembre 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Présents au début de la séance : Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud, et Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Absente ayant donné procuration : Madame Colette MERMA a donné procuration à Monsieur Arnaud DEVISSCHER.

Monsieur LEMOINE a été élu secrétaire de séance.

RECONDUCTION CONCERNANT L'INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT REMPLACANT LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Délibération de la Commune de La Neuville En Hez fixant le taux et les exonérations facultatives

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE). La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5% - d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. La délibération du 18 octobre 2011 (visée par la sous-préfecture le 27 octobre 2014) reprise ci-dessus est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2014

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 022 : Dépenses imprévues en Fonctionnement	- 2 000 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues en Fonct.	- 2 000 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 000 €
TOTAL D 66 : Charges financières		2 000 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SE 60

Conformément à l'article L5211-39 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 du syndicat d'énergie de l'Oise.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA C.C.R.B.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2014

Le 16 décembre 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.
Présents : Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, VASSEUR Frédéric, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

Absents ayant donné procuration : Monsieur LARDY Gérard a donné procuration à Monsieur Jean-François DUFOUR, Monsieur DARBAS Fabien a donné procuration à Monsieur Frédéric VASSEUR, Madame MANSARD Odile a donné procuration à Madame VANDERSTICHELE Karine,

Absente : Madame Catherine MATHIEU-DUBOURG.

Monsieur Gérard DUCOLLET a été élu secrétaire de séance.

AVANCEMENT DE GRADE : ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE

Au Vu du tableau d'avancement de grade de 2014 présenté au Centre de Gestion de l'Oise le 23 décembre 2013 et suite à l'avis favorable de la CAP rendu le 25 Février 2014 ; Considérant que l'agent en tant qu'ATSEM Principal de 2ème classe remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant qu'ATSEM Principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à compter du 31 décembre 2014.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

AVANCEMENT DE GRADE : REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE

Au Vu du tableau d'avancement de grade de 2014 présenté au Centre de Gestion de l'Oise le 23 décembre 2013 et suite à l'avis favorable de la CAP rendu le 25 Juin 2014 sans condition ; Considérant que l'agent en tant que Rédacteur Principal de 2ème classe remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant que Rédacteur Principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à compter du 31 décembre 2014.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

La Neuville en Hez

Horaires d'ouvertures de la Mairie

Lundi	10h30 - 12h15
Mardi	15h00 - 19h45
Mercredi	Fermée
Jeudi	15h00 - 17h45
Vendredi	15h00 - 17h45
Samedi	11h00 - 12h00

Mairie

1 Rue du 8 Mai 1945
60510 La Neuville en Hez

Téléphone : 03 44 78 95 43

Télécopie : 03 44 78 01 20

E-mail :

mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

Nouveau Site Internet :

www.laneuvilleenhez.com

■ Permanence du Maire et de ses Adjoints :

Le Mardi, de 18h à 19h45

Le Samedi de 11h à 12h

Le Maire, Jean-François DUFOUR :

06 50 71 56 90

1^{er} Adjoint, Jacques LEFORT :

06 21 16 43 58

2^{ème} Adjoint, Gérard DUCOLLET :

06 86 70 59 56

3^{ème} Adjoint, Angelo VENTURINI :

06 71 55 62 05

4^{ème} Adjointe, Karine VANDERSTICHELE :

07 62 92 71 42



- **Bulletin réalisé par :** Amélie ANSEL
- **Rédacteurs :** Jean-François DUFOUR, Angelo VENTURINI pour « La Note de l'Archiviste », les Présidents et les membres d'associations, et Amélie ANSEL.
- **Responsable de la publication :** Jean-François DUFOUR, le Maire.